

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
ÉCOLES ET CRÈCHES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Crèches	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	 Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)		
Maternelles		 Ouverture Limite de 10 élèves par classe		
Élémentaires		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Collèges		 En commençant par 6ème et 5ème Limite de 15 élèves par classe (Masques obligatoires)		Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées				Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Cinémas et théâtres				 À définir fin mai
Médiathèques, bibliothèques et petits musées				
Grands musées				 À définir fin mai
Forêts				
Parcs et jardins				Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs		 Ouverture possible par les Préfets à la demande des maires	 Ouverture possible par les Préfets à la demande des maires	 À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes				 À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.				 À définir fin mai
Mariages et cérémonies	 Reportés (sauf urgence)	 Reportés (sauf urgence)		 À définir fin mai
Lieux de cultes	 Sans cérémonie	 Sans cérémonie		 À définir fin mai
Cérémonies funéraires	 Moins de 20 personnes	 Moins de 20 personnes		 À définir fin mai
Cimetières				
Rassemblements > de 10 personnes				 À définir fin mai
Évènements > 5000 personnes		 Interdit jusqu'au 31 août		 Interdit jusqu'au 31 août



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
 COMMERCES Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m ²	 Uniquement de première nécessité	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)		
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la main du Préfet	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet		
Centres commerciaux > 40 000 m ²		 Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise éloignée	 À définir fin mai	
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.		 Sous réserve du respect des guides sanitaires		
Bars, cafés, restaurants			  À définir fin mai	



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
 TRANSPORTS				
Transports en commun urbain	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre maximale : En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et rendez-vous médicaux (Port du masque obligatoire)		
Transports inter-régionaux	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)	 A définir fin mai	
Avions	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)	 A définir fin mai	
Taxis / VTC	 Uniquement pour les déplacements autorisés	 Limitation du nombre de passagers (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)		



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

SPORTS	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Sport individuel à l'extérieur	 <p>Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h</p>	 <p>Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale</p>	 <p>Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale</p>	
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)				 <p>À définir fin mai</p>
Sports collectifs et de contact		 <p>Liste établie par le ministère</p>		 <p>À définir fin mai</p>
Sports collectifs professionnels		 <p>Fin de la saison 2019/2020</p>		 <p>Fin de la saison 2019/2020</p>
Centres nautiques		 <p>Ouverture possible par les Préfets à la demande des maires</p>	 <p>Ouverture possible par les Préfets à la demande des maires</p>	 <p>À définir fin mai</p>



COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de
mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever
le masque en le prenant par
les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**

